
Résumé de l'adresse de la société populaire de Rebais (Seine-et-Marne) qui fait passer le procès-verbal d'une fête célébrée en l'honneur de la Montagne, lors de la séance du 1er prairial an II (20 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Rebais (Seine-et-Marne) qui fait passer le procès-verbal d'une fête célébrée en l'honneur de la Montagne, lors de la séance du 1er prairial an II (20 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 476;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27192_t1_0476_0000_21

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des émigrés se porte déjà à 1 400 000 liv. en 400 lots, et qu'ils sont vendus à un prix bien supérieur à celui de l'estimation (1).

Dans une adjudication, 9 lots estimés 8.947 liv. ont été vendus 34.270 liv.; un de ces lots, estimé 600 liv. a été vendu 5.025 liv. (2).

Insertion au bulletin et renvoi au Comité des domaines nationaux.

14

Le vice-président du district de Segré (3) se plaint qu'on ne lui ait pas accusé la réception d'une grande quantité d'argenterie que ce district a adressé à celui d'Angers. Il invite la Convention à faire prendre des informations sur une autre caisse d'argenterie que le district de Segré lui a directement adressée. Il invite la Convention à demeurer à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus publics (4).

15

Les administrateurs du district de Vallon-la-Montagne, département de l'Aveyron, écrivent qu'ils ont fait passer au receveur du district 438 marcs une once d'argenterie, et ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Vallon-la-Montagne, 26 germ. II; Au présid. de la Conv.*] (6).

« Et nous aussi, nous avons ouvert les yeux à la lumière; le flambeau de la Raison a dissipé l'erreur et le fanatisme; nos administrés ont déniché les saints et tous les hochets de la superstition qui faisaient la fortune des prêtres: ces derniers ont perdu leur crédit, le peuple ne veut plus être leur dupe.

Nous avons remis au receveur du district deux caisses, contenant 438 marcs, une once d'argenterie ou vermeil provenant de la dépouille des cy-devant églises.

Continuez, législateurs, à frapper les intriguants, les conspirateurs. Le peuple français vous a remis sa massue; écrasez en ces scélérats qui sous un masque de patriotisme, cachent l'aristocratie la plus dangereuse; tenez toujours la hauteur de la Montagne et de là, en nouveaux titans, exterminiez les pygmées. »

PATTEL, SEGURUT fils.

16

Les administrateurs du district de Mamers (7), après avoir donné connaissance à la Con-

(1) P.V., XXXVIII, 3. B⁴ⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t); M.U., XL, 24.

(2) *Débats*, n° 615, p. 106.

(3) Maine-et-Loire.

(4) P.V., XXXVIII, 4. B⁴ⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(5) P.V., XXXVIII, 4. B⁴ⁿ, 3 prair. et 3 prair. (2^e suppl^t).

(6) C 304, pl. 1142, p. 1.

(7) Sarthe.

vention de la vente rapide des biens nationaux, et toujours très supérieure au prix d'estimation, l'invitent à rester à son poste (1).

Un bien, estimé 68.090 liv. a été adjugé pour 130.250 liv. Un autre, estimé 10.058 liv., a été adjugé pour 63.120 liv. L'on fabrique sans relâche dans ce district la foudre qui doit pulvériser les tyrans et leurs infâmes satellites (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux.

17

La Société populaire de Villeneuve-la-Guyard (3), écrit que la prise de Landrecies, bien loin d'abattre son énergie, excitera sa surveillance, et lui inspirera cette fermeté dont la Convention donne l'exemple.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Villeneuve-la-Guyard, 13 flor. II*] (5)

« Citoyens représentants,

La prise de Landrecies par les esclaves n'atténue pas l'énergie républicaine de la Société de Villeneuve-la-Guyard; elle est au contraire pour elle, un motif de zèle et de surveillance extraordinaires; aussi, fidèle imitatrice des braves montagnards qui seront toujours ses guides, elle tiendra son poste avec cette fermeté dont vous lui donnés l'exemple; elle vous jure l'attachement le plus inviolable et aux loix l'obéissance, l'obéissance la plus illimitée. »

DETOCHOST (*présid.*), BOUGAULT (*secrét.*).

18

La Société populaire de Rebais (6) fait passer à la Convention nationale le procès-verbal d'une fête célébrée en l'honneur de la Montagne, par les jeunes de la maison d'éducation de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

19

Un administrateur de Villefranche-sur-Saône (8) informe la Convention que des biens d'émigrés vendus jusqu'au 17 flor.; 47 domaines (9) estimés 524 034 liv. 2 sous, ont été vendus 1 598 756 liv. à 156 acquéreurs.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux (10).

(1) P.V., XXXVIII, 4. B⁴ⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 615, p. 106; *J. Univ.*, n° 1644.

(2) M.U., XL, 24.

(3) Yonne.

(4) P.V., XXXVIII, 4. B⁴ⁿ, 3 prair.

(5) C 306, pl. 1153, p. 3.

(6) Seine-et-Marne.

(7) P.V., XXXVIII, 5. B⁴ⁿ, 3 prair.

(8) Rhône.

(9) *Débats*, n° 615, p. 106.

(10) P.V., XXXVIII, 5. B⁴ⁿ, 3 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 24; *J. Matin*, n° 699; *C. Eg.*, n° 641, *J. Univ.*, n° 7644.